PERPIGNAN
LA RAYONNANTE

CONSEIL MUNICIPAL
16 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2026-139

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 14h30, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 9 avril 2026 s'est réuni Salle du Conseil , sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Véronique DEROUBAIX, M. André BONET, Mme Chantal BRUZI, M. François DUSSAUBAT, Mme Patricia FOURQUET, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Isabelle DE NOELL-MARCHESAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Marion BRAVO, M. Xavier BAUDRY, Mme Fatima DAHINE, M. Jean-Yves GATAULT, Mme Isabelle BERTRAN, M. David TRANCHECOSTE, Mme Catherine PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Danielle PUJOL, M. Jean-Philippe SCHEMLA, Mme Laurence PIGNIER, M. Philippe BENGUIGUI, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, Mme Dominique D AGNELLO, M. Alain CAVALIERE, M. Jean-Louis BERTRAND, Mme Marie-Christine MARCHESI, M. Bernard LAMOTHE, M. Christian ALIET, Mme Christine GONZALEZ, M. Franck REMI, Mme Hélène BARET, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, M. Emmanuel BLANC, Mme Florence MOLY, Mme Sandrine SUCH, Mme Anne HUBERLANT, Mme Marine TARDIEU, Mme Clarisse BOURQUIN, Mme Agnès LANGEVINE, M. Yves GUIZARD, Mme Annabelle BRUNET, M. Frédéric MONTEIL, Mme Françoise FITER, M. Mathias BLANC.

REPRESENTE(S) : Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à André BONET , Hervé ABEL, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT , Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL

ABSENT(S) EXCUSE(S) : M. François PARRAT, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, Mme Lauriane JOSENDE, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Naïma MOKHTARI, M. Mickaël IDRAC.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BOURQUIN Clarisse

= = = =

OUÏ cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte :

47 POUR
2 ABSTENTION(S) : Mme Françoise FITER, M. Mathias BLANC.

====== ==========

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20260416-233375-DE-1-1
Accusé reçu le : 22 AVR. 2026
Affiché le : 22 AVR. 2026

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué

VILLE DE PERPIGNAN

André BONET

PRESTATIONS	2026
DROITS D'ENTRÉE	
MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE	**Gratuit**
MUSÉE DES MONNAIES ET MÉDAILLES JOSEPH PUIG	**Gratuit**
MUSÉE CASA PAIRAL	
Plein tarif	**2,00 €**
Tarif réduit :	
- détenteur du Pass Patrimoine 66	**1,00 €**
Gratuité :	
- établissements scolaires et périscolaires	**Gratuit**
- moins de 26 ans (sur présentation d'un justificatif nominatif)	
- bénéficiaires des minimas sociaux (sur présentation d'un justificatif nominatif) : *Allocation d'Aide au retour à l'Emploi (ARE), Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation Adulte Handicapé (AAH), Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA), Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), pension d'invalidité de la sécurité sociale (catégories 1, 2 et 3), détenteur de la Carte Mobilité Inclusion (CMI)*	
- détenteurs de la Carte Culture du Ministère de la Culture, de la carte professionnelle de guide-conférencier et de la carte ICOM (sur présentation de la carte nominative)	
- adhérents du COS (sur présentation de la carte nominative)	
- pour tous à l'occasion des Journées du Patrimoine, de la Nuit des Musées, des Nocturnes de l'Histoire et de la Semaine du Son	
- pour tous le 1er dimanche de chaque mois	
A noter : pas de tarif forfaitaire groupe pour les droits d'entrée au musée Casa Pairal : la tarification, lorsqu'elle est exigible, s'effectue individuellement.	
ANIMATIONS ET ACTIVITÉS DE MÉDIATION	
Visites guidées pour groupes de scolaires, de péri-scolaires et d'extra-scolaires :	
Nota : tarifs forfaitaires (visite guidée et droit d'entrée). Tarifs pour un groupe de 30 enfants maximum; au-delà, il faudra constituer 2 groupes : lorsqu'elle est exigible, la tarification pour 2 groupes sera alors appliquée (suivant également la capacité d'accueil du site).	
- Écoles maternelles et élémentaires, groupes extra-scolaires et péri-scolaires (centres aérés, ALSH, maisons de quartiers, etc.), collèges, lycées et enseignement supérieur DE Perpignan :	**Gratuit dans la limite de 2 visites par structure & par année scolaire**
- au-delà de ces 2 gratuités, application des tarifs suivants :	
- visite guidée jusqu'à 1 heure	**66,00 €**
- visite guidée d'1 heure 30	**84,00 €**
- visite guidée de 2 heures	**110,00 €**
- visite guidée d'une demi-journée	**125,00 €**
- Écoles maternelles et élémentaires, groupes extra-scolaires et péri-scolaires (centres aérés, ALSH, maisons de quartiers, etc.), collèges, lycées et enseignement supérieur HORS Perpignan :	
- visite guidée jusqu'à 1 heure	**66,00 €**
- visite guidée d'1 heure 30	**84,00 €**
- visite guidée de 2 heures	**110,00 €**
- visite guidée d'une demi-journée	**125,00 €**
Visites guidées pour groupes d'adultes :	
Tarifs forfaitaires (visite guidée et droit d'entrée). Tarifs pour un groupe de 20 personnes maximum; au-delà, il faudra constituer 2 groupes : la tarification pour 2 groupes sera alors appliquée (suivant également la capacité d'accueil du site).	
- visite guidée d'1 heure 30	**84,00 €**
- visite guidée de 2 heures	**110,00 €**

Animations familles *(1 ou plusieurs enfants + 1 accompagnant maximum /enfant)* :	
- visite et atelier spécifiques pour les familles, au musée ou en hors les murs	**Gratuit**
Animations pour adultes en individuel *(tarif en sus du droit d'entrée lorsque celui-ci est exigible : musée Casa Pairal)*	
- Visite guidée ou animation dans les musées ou en hors les murs à l'occasion d'événements et manifestations du Ministère de la Culture, autres évènements et manifestations nationaux, européens ou internationaux, événements et manifestations locaux, festivités locales, évènements et manifestations de la Ville de Perpignan	**Gratuit**
- Visite guidée généraliste/découverte/flash du musée	**Gratuit**
- Conférence	**Gratuit**
- Visite guidée thématique, animation et atelier (*Il s'agit ici d'activités spécifiques sur une thématique et/ou hors les murs et/ou sur mesure et/ou nécessitant plus de 1 guide-conférencier agréé et/ou faisant appel à des prestataires extérieurs divers et/ou nécessitant du matériel fourni par le service, et n'entrant pas dans les cas de gratuité énoncés ci-dessus*) :	
- Plein tarif	**5,00 €**
- Tarif réduit :	
- moins de 26 ans (sur présentation d'un justificatif nominatif)	**3,00 €**
- bénéficiaires des minimas sociaux (sur présentation d'un justificatif nominatif) : *Allocation d'Aide au retour à l'Emploi (ARE), Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation Adulte Handicapé (AAH), Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA), Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), pension d'invalidité de la sécurité sociale (catégories 1, 2 et 3), détenteur de la Carte Mobilité Inclusion (CMI)*	
- détenteurs de la Carte Culture du Ministère de la Culture	
- adhérents du COS (sur présentation de la carte nominative)	
- guides-conférenciers détenteurs de la carte professionnelle de guide-conférencier, journalistes dans le cadre de la préparation d'un reportage et toute personne dans un cadre professionnel	**Gratuit**
RETENUE POUR ANNULATION DE RÉSERVATION D'ANIMATION OU DE VISITE GUIDÉE _ GROUPES SCOLAIRES, PERI-SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES, GROUPES D'ADULTES & ADULTES EN INDIVIDUEL :	
'- Annulation jusqu'à 72 heures avant l'activité	**0,00 €**
'- Annulation de 72 heures jusqu'au jour de l'activité : le montant de l'activité réservée est dû, que l'annulation soit prévenue ou non, justifiée ou non	**100% dans TOUS LES CAS**